

Savez-vous ce qui vous attend ?

Fin 2017, le Président Macron a nommé un « Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites » : Monsieur Delevoye. Celui-ci travaille sur un projet de loi pour 2019 qui supprimerait les régimes actuels de retraite et les remplacerait par un « Système universel par points ».

Selon le journal Le Monde, « Dans un régime par points classique, la pension est calculée en fonction d'une valeur du point. Valable pour tous (par exemple, 1 point = 1,25 €) ».

La retraite par POINTS, c'est la fin du montant de pension garanti.

Actuellement, le montant de la retraite est prévisible et garanti. Il est accroché solidement aux salaires.

Le salarié peut s'adresser à la CARSAT ou à son régime particulier, pour connaître quel sera le montant définitif de sa retraite de base. Il s'agit d'une retraite à prestations définies.

Le montant de cette retraite, selon la durée validée, est calculé en partant du salaire perçu. Soit actuellement, la moyenne des 25 meilleures années pour le régime général. La moyenne de

toutes les années (travaillées ou non) après cette nouvelle réforme.

Avec la bascule vers un système par points, la seule certitude sera le niveau de cotisation pour acquérir des points. Le montant de la pension, lui, ne sera connu qu'au moment du départ en retraite, en découvrant la valeur en cours des points, selon les données économiques et démographiques du moment. Le salarié pourra partir en retraite avec une pension amputée ou être contraint à partir plus tard.

Partons de l'exemple imaginé par Le Monde. Un salarié ayant cotisé 1000 points pourrait s'attendre à une pension de 1250 € (=1000 x 1,25 €). Mais si le gouvernement décide d'abaisser la valeur du point de 1,25 € à 1 € (en prétextant que le nombre de retraités augmente) ... alors la pension passe de 1250 € à 1000 €.



La retraite par POINTS, c'est la fin des droits collectifs s'appliquant au montant de la pension.

Actuellement, les régimes de retraite intègrent des droits collectifs, qui peuvent majorer la pension :

- Droit à une pension minimale.
- Droits collectifs pour tenir compte de la pénibilité.
- Droits collectifs pour la maternité : actuellement des majorations sont attribuées liées à la maternité et à la naissance des enfants.
- Droits collectifs pour les veufs et les veuves. Il s'agit en particulier des pensions de réversion, qui font l'objet de déclarations menaçantes et contradictoires de la part du gouvernement.

La pension n'est plus du tout accrochée au montant du salaire, elle est au bon vouloir des décisions politiques du gouvernement

Pour les femmes : la double peine.

Toucher aux droits collectifs des femmes (compensation des maternité, congé parental, veuvage...), c'est une injustice intolérable.

Il est impératif de parvenir auparavant à l'égalité effective Femmes/Hommes (toujours 23% d'écart salarial) en faisant respecter les nombreuses lois en la matière.

Cela permettra par ailleurs d'augmenter significativement les recettes pour le financement de ces retraites et donc d'améliorer le montant de celles-ci !

Concernant ces droits collectifs, Monsieur Delevoye affirme : « cela représente aujourd'hui 20% du volume des retraites, soit 60 milliards d'€. Mais il faut clarifier et déterminer la nature du financement » (interview dans le journal « Aujourd'hui » du 31 mai 2018).

La menace est à peine masquée : La retraite par points sera l'occasion d'amputer les retraites de 60 milliards d'€ correspondant à ces droits. Les employeurs doivent déjà se frotter les mains : ils pourraient garder dans leurs poches, une partie de notre salaire versée en cotisation retraite.

Avec le régime universel par points, que Macron appelle « égalité », des dizaines de régimes particuliers, résultat de combats et d'acquis sociaux, disparaîtraient. Autrement dit, tous les salariés seraient tirés vers le bas, avec perte de leurs droits.

La retraite par POINTS, c'est la fin des régimes particuliers

Défendons nos régimes de retraite

Des retraites garantissant le niveau de vie de chacun, c'est possible

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Son fondement : pour mieux protéger les plus faibles, il faut un système universel qui maintienne le niveau de vie de tous et toutes.

Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT propose :

» De nouvelles ressources

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans, avec un minimum de 75 % net de son salaire net de fin de carrière, est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

- La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises, inefficaces pour l'emploi (200 Mds, Cour des Comptes).
- L'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération et un relèvement modéré des cotisations retraites.
- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

» Une maison commune des régimes de retraites

Les différents régimes de retraite (privé, public, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité. La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, ayant pour objectif d'assurer la mise en œuvre d'un socle commun de droits à la retraite, d'instaurer une véritable solidarité des régimes dans le but de promouvoir pour toutes et tous des retraites de haut niveau et de garantir la pérennité financière des régimes par l'anticipation de ressources suffisantes.

» La prise en compte des années d'études

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans seul un actif sur deux est encore en emploi. Nous proposons donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

